

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 21 mai 2022**

Date convocation : 16 mai 2022

Affichage : 16 mai 2022

Affichage compte-rendu : XX mai 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représenté : 1

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSY MAUVOISIN, dûment convoqué, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GAGNE Alain, Le Maire.

Etaient présents : Philippe BORRALHO, Christophe DEBAST, Xavier DUPUIS, Alain GAGNE, Antoine GRIMON, Thierry JEAN, Stéphane LEBLANC, Sandrine LEVASSEUR, Éric PENON, Nathalie PEROUELLE, Christine RIO, Nadège ROBERT.

Représenté : Franck GAREAU (donnant pouvoir à Nathalie PEROUELLE).

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Estelle SUDRE et Philippe MATHERAT.

Secrétaire de séance : M. Antoine GRIMON

**Compte rendu de la dernière réunion, en date du 11 avril 2022.**

Le compte rendu de la dernière réunion n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est validé à l'unanimité.

**2022-21 Décision Modificative, DM n°1 - Budget 2022 :**

Eric PENON présente au Conseil Municipal plusieurs modifications budgétaires : certaines sont liées à un problème de report sur le BP<sup>1</sup> voté le 11 avril, d'autres à des évolutions de la réglementation.

Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article/Chapitre	Montant	Article/Chapitre	Montant
001	-0,02	10/1068	-0,02
27/276348	8 820,00	021	8 820,00
<b>Total</b>	<b>8 819,98</b>	<b>Total</b>	<b>8 819,98</b>

<sup>1</sup> Budget Prévisionnel.





<b>Section de Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article/Chapitre</b>	<b>Montant</b>	<b>Article/Chapitre</b>	<b>Montant</b>
023	+ 8 820,00	002	-1 897,51
65/65888	-13 217,51		
68/6811	+ 1 600,00		
65/6541	+900,00		
65/65888	-200,00		
65/6574	+200,00		
<b>Total</b>	<b>-1 897,51</b>	<b>Total</b>	<b>-1 897,51</b>

Après présentation des éléments explicatifs, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative 2022 n°1.

**2022-22 Reprise du Compte Administratif, Budget Commune 2021. Corrige la délibération 2022-06 :**

M. le Maire, Alain GAGNE est prié de quitter la salle du conseil. Le conseil se poursuit sous la présidence de M. Eric PENON, 1<sup>er</sup> adjoint.

<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	Déficit reporté	Excédent reporté	Dépenses	Recettes	Balance
Investissement	-131 868,82 €	0,00 €	289 615,51 €	253 771,66 €	-167 712,67 €
Fonctionnement	0,00 €	119 606,10 €	289 634,47 €	463 646,20 €	293 617,83 €
<b>Total</b>	<b>-131 868,82 €</b>	<b>119 606,10 €</b>	<b>579 249,98 €</b>	<b>717 417,84 €</b>	<b>125 905,16 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres en présence, soit 12 votes « POUR », M. Le Maire, Alain GAGNE ne pouvant être comptabilisé, vote le correctif du Compte Administratif 2021 de la commune tel que présenté par M. Eric PENON.

**2022-23 Modification de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, budget commune. Corrige la délibération 2022-07.**

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 293 617,83 € dans les conditions suivantes :

- Apurement du déficit du CCAS constaté comptablement par la trésorerie pour la commune : -1 897,53
- Apurement du virement à la section d'Investissement (R 1068) : 167 712,67 €
- Affectation à l'excédent reporté (R 002) : 124 007,63 €

Approbation à l'unanimité par 12 voix.

**2022-24 Compte Administratif. Budget Lotissement « La Belle-Côte » 2021. Corrige la délibération 2022-08 :**

Révision : Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Alain GAGNE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du compte administratif du budget annexe « Lotissement La Belle-Côte », lequel peut se présenter ainsi :

<b>Lotissement</b>	Report Antérieur	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat
Investissement	0,00	8 820,00 €	0,00 €	- 8 820,00 €
Fonctionnement	- 8 820,00 €	0,00 €	8 820,00 €	+ 0,00 €
<b>Total</b>	<b>- 8 820,00 €</b>	<b>8 820,00 €</b>	<b>8 820,00 €</b>	<b>- 8 820,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres en présence, soit 12 votes « POUR », M. Le Maire, Alain GAGNE ne pouvant être comptabilisé, vote le correctif du Compte Administratif 2021 du lotissement de La Belle Côte, valide le correctif du CA 2021, tel que présenté par M. Eric PENON.



**2022-25 Affectation du résultat, budget lotissement La Belle Côte. Corrige la délibération 2022-09 :**

Affectation à l'excédent reporté (R 002) : 0,00 €

Approbation à l'unanimité par 12 voix.

**2022-26 Budget primitif 2022, Budget Lotissement La Belle Côte. Corrige la délibération 2022-12**

M. le Maire, Alain GAGNE est prié de rejoindre la salle du conseil. Il reprend la présidence du Conseil Municipal.

Eric PENON, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 du Budget Lotissement de la Belle-Côte.

La section Fonctionnement est en équilibre :

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
0,00 €	0,00 €

La section Investissement est en équilibre :

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
8 820,00	8 820,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité par 12 voix le budget primitif 2022.

**2022-27 Demande d'attribution d'une subvention de l'association CDPE FCPE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres en présence, soit 13 votes « POUR », de d'attribuer à la FCPE Bréval, une somme de 75,00 € (soixante-quinze euros).

